

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

LE LOCATAIRE :

Le conducteur principal, comme les conducteurs supplémentaires, doivent être âgés de plus de **23 ans**, titulaires depuis au moins **3 ans d'un permis** de conduire en cours de validité, et correspondant à la catégorie de véhicule loué.

Le permis de conduire original sera demandé lors du départ du véhicule.

LES RECEPTION ET RETOUR DU VEHICULE :

La réception du véhicule se fera à La Saline les hauts ou dans nos points relais.

Le retour du véhicule se fera avant 17h00, sauf dimanche et jour férié où il devra être fait avant 12h et la journée complète sera due.

LE REGLEMENT :

Le paiement de la TOTALITE de la location sera réglé au départ du véhicule par chèque, CB ou espèces. La **caution** s'élève à 900 €, et sera effectuée **UNIQUEMENT** par empreinte de **CB**. Jul'Autos se réserve le droit d'annuler la location si celle-ci ne fonctionne pas.

MODIFICATION DE DATES :

En cas de retour anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de prolongation, le tarif journalier sera appliqué, sauf si le renouvellement se fait pour la même durée.

LE VEHICULE :

Pendant la durée de la location : **le locataire est responsable de l'entretien courant** : niveau d'huile, niveau d'eau, niveau de lave glace, pression des pneus. La crevaison ou fuite sont à la charge du locataire. En cas de dysfonctionnement du véhicule, le locataire doit impérativement prévenir le loueur dans les plus brefs délais, auquel cas, sa responsabilité sera engagée

Le véhicule doit être ramené :

- dans l'état de **propreté initiale** : tout véhicule restitué dans un état non conforme au départ et dans un état de saleté inacceptable fera l'objet d'un nettoyage complet facturé au minimum 60€ TTC (poils d'animaux, sable, boue, sellerie tâchée, odeur nauséabonde, etc).
- Avec un **niveau de carburant identique** à celui de la livraison : pour toute remise à niveau, un supplément de service vous sera facturé en plus du prix du carburant manquant.

SINISTRE ET ASSURANCE :

Le locataire est également **responsable des dégradations du véhicule** sauf tiers déclaré responsable à 100%:

- La détérioration d'éléments carrossables coûtera 200 € par élément au locataire.
- Les autres dommages feront l'objet d'un devis.

● En cas de sinistre, le locataire devra transmettre au loueur dans les 48 heures à compter de la constatation du sinistre, le constat amiable d'accident ou le récépissé de déclaration de vol remis par les autorités, ainsi que les clés et papiers du véhicule. A défaut, le locataire pourra se voir réclamer par le loueur une indemnité égale au préjudice subi par l'assureur du fait du non-respect des formalités à sa charge.

Les véhicules sont assurés tous risques. Une franchise de 600€ sera applicable en cas de sinistre.

RACHAT DE FRANCHISE : Le déclenchement du rachat de franchise est effectif si le total des frais de réparations dépassent le montant de la franchise. Dans le cas inverse, le client sera redevable des frais de réparations.

● En cas de panne ou d'accidents, le client doit se rendre, **par ses propres moyens** et pendant les heures d'ouvertures de Jul'Autos (9h-12h et 14h-17h) à un de nos points relais de l'Ouest afin de récupérer un véhicule de remplacement, selon la disponibilité des stocks, et de nous remettre les clés du véhicule en panne ou endommagé.

Jul'Autos se chargera du rapatriement du dit véhicule, dans le cas contraire, le client sera redevable de la totalité du dépannage.



Nous rappelons clientèle que nos véhicules sont non-fumeurs